



## Formation

# Mettre en place un atelier de plantes aromatiques

Les vendredi 19 octobre, 26  
octobre, 9 nov. et 16 nov. 2012

Pour tout renseignement  
complémentaire

### CENTRE DE FORMATION AGRICOLE

Maison de l'agriculture  
19 av. de Grande Bretagne  
66025 PERPIGNAN  
cfa@pyrenees-  
orientales.chambagri.fr  
Fax : 04.68.35.74.29

Contact :

**MARCHAND Christelle**  
chargée de formation  
04.68.35.74.08  
06.70.76.60.50

Les conditions générales et les  
principes de tarification sont  
accessibles dans notre  
catalogue ou sur demande.

## Les plantes aromatiques et médicinales vous intéressent ? Vous réfléchissez à mettre en place cette nouvelle activité ?

Dans le cadre de la mise en place d'une filière  
départementale, le Centre de Formation Agricole  
et la Chambre d'agriculture en partenariat avec  
Rémi PROUST, chef de projet Plantes  
aromatiques au lycée agricole de Rivesaltes, vous  
proposent de participer à une formation.

L'objectif est de vous permettre d'identifier les  
atouts et contraintes de la filière pour décider ou  
non de vous engager dans cette culture.

L'agriculture évolue,  
la **formation**  
continue...

# Programme

## 1<sup>ère</sup> séance : Produire

Introduction et premières notions pour la mise en place d'un atelier de plantes aromatiques en AB non irrigué pour l'huile essentielle et pour l'herboristerie  
Itinéraire Technique, matériel, fertilisation, maladies et ravageurs, type de plants, gestion des adventices sur l'exemple du thym  
Principes, réglementation et aides à la conversion en Agriculture Biologique

## 2<sup>ème</sup> séance : Commercialiser

- Matin : Références technico-économiques en Languedoc-Roussillon  
Coûts de production et investissements nécessaires  
Présentation des débouchés commerciaux  
L'exemple de la société Arcadie : cahier des charges et qualité attendue, rendements.  
- Après-midi : Rappel du dispositif Régional, Sud & Bio  
Projet départemental : insertion dans la dynamique régionale  
Présentation des principaux acheteurs en LR, besoin et exigences des entreprises, mode de contractualisation  
Présentation des projets des participants et discussions sur les débouchés.

## 3<sup>ème</sup> séance : Récolter et transformer - l'exemple d'une production d'huile essentielle

Organisation de la récolte : matériel, période, temps de travail...  
Les opérations post-récolte - Principes généraux, les différents matériels, le dimensionnement, la réglementation.

## 4<sup>ème</sup> séance : Récolter et transformer - l'exemple d'une production pour herboristerie

Organisation de la récolte : période, conditions optimales...  
Les opérations post-récolte - Principes généraux, les différents matériels, le dimensionnement, la réglementation

<b>Public visé</b>	Producteurs en réflexion ne connaissant pas du tout la filière des plantes à parfum aromatiques et médicinales (diversification ou installation) des P.O. Formation ouverte aussi à l'Aude et aux non-agriculteurs à ce jour.
<b>Objectif général</b> (Ec : être capable)	<b>Identifier les atouts et contraintes de la filière pour décider ou non de s'engager dans la culture des plantes à parfum aromatiques et médicinales en AB non irriguée à destination des marchés des huiles essentielles et de l'herboristerie</b>
<b>Durée</b>	<b>4 jours - 28 heures</b>
<b>Dates et horaires</b>	<b>Les vendredi 19 octobre, 26 octobre, 9 nov. et 16 nov. 2012</b> De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
<b>Lieu</b>	<b>PERPIGNAN et/ou RIVESALTES et VILLESEQUE-DES-CORBIERES (déplacement pris en charge par le CFA au départ de Perpignan)</b>
<b>Intervenants</b> (nom et qualité)	P.Y. MATHONNET -conseiller spécialisé PPAM biologiques, référent technique Rhône-Alpes, Chambre d'agriculture Drôme J. RIQUET Chambre d'agriculture Aude ; A. GRISON – société Arcadie G. DELEUSE -chargé de mission PPAM Sud et Bio R. PROUST -chargé de mission Plantes Aromatiques EPLEFPA Perpignan Roussillon ; J.Y. CHARPENTIER -producteur et fabricant d'huiles essentielles, hydrolats... (11) M. LACHEVRE -cueilleur et herboriste.
<b>Modalités pédagogiques</b>	Exposés en salle, témoignages, visites, échanges, démonstrations
<b>Validation</b>	Attestation de stage
<b>Modalités de règlement</b>	Par chèque bancaire qui sera encaissé à l'issue de la formation en cas de stage payant.

# BULLETIN D'INSCRIPTION

A compléter et renvoyer  
accompagné des pièces à joindre (voir ci-dessous)  
**avant le 30 août 2012**

**CENTRE DE FORMATION  
AGRICOLE**  
Maison de l'agriculture  
19 av. de Grande Bretagne  
66025 PERPIGNAN CEDEX

Mme, Mlle, M. \_\_\_\_\_

Adresse personnelle \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Tél. fixe \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_

Fax \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Production/Activité Principale \_\_\_\_\_

Nom de l'exploitation (et adresse si différente) \_\_\_\_\_

## Participera à la formation :

### Mettre en place un atelier de plantes aromatiques

126600988

**Statuts : Ressortissant VIVEA :**  Exploitant  Conjoint collaborateur  Aide familial  
 En cours d'installation (PPP)  Cotisant solidaire  
**Salarié :**  FAFSEA  OPCALIM  Autre fonds (à préciser)

## Droits d'inscription et conditions financières :

	Pièces à joindre au présent bulletin	Coût du stage	Informations pour la prise en charge
<b>Agriculteurs (et assimilés) cotisant au VIVEA à jour de leur cotisation</b> (ou bénéficiant d'un plan d'échelonnement des paiements)	→ <u>Attestation de régularité</u> de situation au fonds d'assurance formation VIVEA à demander à la MSA. → un <u>chèque de règlement des frais pédagogiques</u> libellé à l'ordre du Centre de Formation Agricole	<b>100 euros</b> (-40 % pour le 2 <sup>e</sup> ressortissant VIVEA de la même exploitation)	Démarches pour la prise en charge auprès du VIVEA réalisées pour vous par le Centre de Formation Agricole.
<b>Salariés d'exploitation cotisant au FAFSEA</b>	→ un <u>chèque de règlement des frais pédagogiques</u> libellé à l'ordre du Centre de Formation Agricole	<b>210 euros</b>	Contactez le FAFSEA : Christian CHAPSAL au 04.99.52.21.21
<b>Autres publics salariés :</b>	→ un <u>chèque de règlement des frais pédagogiques</u> libellé à l'ordre du Centre de Formation Agricole	<b>210 euros</b>	OPCALIM : contactez le 04.42.20.93.52 Autres publics : contactez le fonds de formation dont vous dépendez.

Après réception du présent bulletin et 15 jours avant le démarrage du stage, une convocation et un contrat ou une convention de formation professionnelle vous seront envoyés.  
En cas désistement, ce chèque vous sera restitué sous réserve que vous ayez respecté le délai de rétractation (cf. contrat de formation).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales publiées dans le catalogue des formations et sur le site internet : <http://www.pyrenees-orientales.chambagri.fr/index.php?id=2138>

Fait à

le

Signature